

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
SEPTEMBRE	01		
		<b>CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>	
		<b>MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	<b>309</b>
		<b>INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :</b>	
		<b>NOTE 1 :</b> En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, adopté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, permettant aux municipalités de reprendre les séances du Conseil municipal avec la présence du public dans le respect des mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs et si la municipalité doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter lesdites mesures, elle doit publiciser la séance dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.	<b>310</b>
		<b>NOTE 2 :</b> La Municipalité de Val-des-Monts a fait publier, le 20 juillet 2020, le communiqué 040 informant la population qu'à compter du 4 août 2020 les séances du Conseil municipal pourront se tenir en présence du public à raison de limiter la capacité d'accueil à 10 personnes, et ce, suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux relativement aux mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs.	<b>310</b>
	20-09-260	Pour adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 1 <sup>er</sup> septembre 2020.	<b>310</b>
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :</b> Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.5, aux fins de régulariser l'implantation de l'entrée charretière sise sur la rive d'un milieu humide au lieu de respecter le 15 mètres, telle que formulée par madame Brigitte Desjardins et monsieur Joffrey Louis-Seize, et ce, pour la propriété connue comme étant le 11, rue Athéna.	<b>311</b>
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :</b> Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, telle que formulée par mesdames Josée St-Denis Patry et Michèle St-Denis, et ce, pour la propriété connue comme étant le 76, rue Saint-Denis, aux fins de régulariser l'implantation d'une galerie attenante à la maison :  1. À une distance de 1,04 mètre de la ligne latérale au lieu de 1,5 mètre (articles 4.2.2.1 et 18.4) 2. À une distance de 13,72 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux au lieu de 15 mètres (article 11.4)	<b>311</b>
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :</b> Pour statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 436-99, article 11.5, aux fins de permettre l'implantation d'une entrée charretière sur la rive au lieu de respecter une distance minimale de 15 mètres, telle que formulée par monsieur Guy Charron, et ce, pour la propriété connue comme étant le 26, chemin du Rubis.	<b>311</b>
	---	<b>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION :</b> Projet de règlement (AM-105) – Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Normes relatives aux abris temporaires.	<b>311</b>
	---	<b>NOTE 3 :</b> Aucune question n'a été posée relativement aux assemblées publiques de consultation.	<b>311</b>
	20-09-261	Pour accepter la levée de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 1 <sup>er</sup> septembre 2020.	<b>311</b>

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
SEPTEMBRE	01	<b>CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE ORDINAIRE</b>	
		<b>MINUTE DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	<b>312</b>
		<b>INSCRIPTIONS AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS :</b>	
		<b>NOTE 1 :</b> En vertu de l'arrêté ministériel 2020-049, adopté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, permettant aux municipalités de reprendre les séances du Conseil municipal avec la présence du public dans le respect des mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs et si la municipalité doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter lesdites mesures, elle doit publiciser la séance dès que possible permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.	<b>312</b>
		<b>NOTE 2 :</b> La Municipalité de Val-des-Monts a fait publier, le 20 juillet 2020, le communiqué 040 informant la population qu'à compter du 4 août 2020 les séances du Conseil municipal pourront se tenir en présence du public à raison de limiter la capacité d'accueil à 10 personnes, et ce, suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux relativement aux mesures sanitaires applicables aux rassemblements intérieurs.	<b>312</b>
		<b>NOTE 3 :</b> À 20 h 05, monsieur Michel Lacroix, CPA auditeur, CA, de la firme Lacroix & associés inc., sise au 15, rue Gamelin, bureau 600, Gatineau (Québec) J8Y 6N5, explique sommairement, aux citoyens présents, le rapport financier consolidé de la Municipalité de Val-des-Monts, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, et ce, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, lesquels démontrent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales d'un montant de 490 516 \$.	<b>312</b>
		<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	<b>312</b>
		<b>AVIS DE MOTION</b>	
	---	<b>AVIS DE MOTION :</b> Présentation d'un projet de règlement pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 865-20 – Pour édicter les normes relatives à la distribution de certains sacs d'emplètes sur le territoire de la Municipalité de Val-des-Monts.	<b>312-313</b>
		<b>RÉSOLUTIONS</b>	
		<b><u>ADMINISTRATION</u></b>	
	20-09-262	Pour adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1 <sup>er</sup> septembre 2020.	<b>313</b>
	20-09-263	Pour accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020.	<b>313</b>
		<b><u>TRAVAUX PUBLIC</u></b>	
	20-09-264	Pour autoriser certains travaux – L'entreprise AGIR pour Bell Canada – Remplacer des poteaux – En face du 1766 et au 1783 montée Paiement.	<b>314</b>
	20-09-265	Pour mandater le Conseiller en gestion de projets – Génie civil du service des Travaux publics – Production et dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Volet 1 – Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire – Travaux de rénovation, d'aménagement, de réfection et de mise aux normes de l'ancien garage Déziel qui servira d'atelier pour les infrastructures ainsi que du garage Oakley-Carey – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.	<b>314-315</b>

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
SEPTEMBRE	01		
	20-09-266	Pour autoriser la location de 4 camionnettes pour une durée de quatre mois – Discount location d’autos et de camions / 2313-7292 Québec inc. – Décréter une dépense maximale au montant de 17 032 \$ « taxes en sus ».	316
	20-09-267	Pour accepter le répertoire des enseignes – Service des Travaux publics – 18 août 2020.	316-317
	20-09-268	Pour autoriser la signature d’un protocole d’entente à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et la Municipalité de Denholm – Service de cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables sur le site du lac Saint-Germain – Autoriser l’accès des citoyens de Denholm avoisinant le lac Saint-Germain.	317-318
	20-09-269	Pour autoriser les coûts supplémentaires de services professionnels d’architectes – Préparation d’un nouveau plan préliminaire ainsi qu’une estimation du budget supplémentaire à prévoir – Rénovation du garage infrastructures secteur nord – Décréter une dépense supplémentaire au montant de 2 500 \$ « taxes en sus ».	318-319
		<b><u>FINANCES ET TAXATION</u></b>	
	20-09-270	Pour accepter le dépôt du rapport financier consolidé 2019 – Municipalité de Val-des-Monts – Pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2019 – Surplus au montant de 490 516 \$.	319-320
	20-09-271	Pour accepter le rapport comptable 20-008 – Comptes payés et à payer – Autoriser le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements – Comptes à payer au montant de 726 151,05 \$ – Comptes payés au montant de 819 544,31 \$ – Salaires dépôts directs au montant de 379 080,38 \$.	320-321
	20-09-272	Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d’avocats RPGL (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 27 725,02 \$ « taxes incluses ».	321-324
	20-09-273	Pour informer le ministère des Transports du Québec de l’utilisation de l’aide financière conformément aux objectifs du volet entretien du réseau local (ERL) du programme d’aide à la voirie locale – Année 2019.	324-325
		<b><u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u></b>	
	20-09-274	Pour autoriser le dépôt d’une demande d’utilisation du territoire public au ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles – Municipalités de Val-des-Monts et Denholm – Terre publique au pourtour du lac Saint-Germain – Nomination du Directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire à titre de responsable de la demande auprès dudit Ministère.	325-326
	20-09-275	Pour accepter un soumissionnaire – Fourniture et remplacement du revêtement de sol des bibliothèques des centres communautaires du parc J.-A. Perkins, du parc Thibault et du parc Saint-Germain – Décréter une dépense au montant de 85 260 \$ « taxes en sus » – Soumission par invitation portant le numéro 20-08-05-036.	326-328
	20-09-276	Pour entériner une dépense au montant de 10 466,10 \$ « taxes en sus » – Fourniture et livraison de mobilier – Soumission par invitation portant le numéro 20-01-23-004.	328-329
		<b><u>ENVIRONNEMENT ET URBANISME</u></b>	
	20-09-277	Pour accorder une dérogation mineure – Régulariser l’implantation d’une entrée charretière – Madame Brigitte Desjardins et monsieur Joffrey Louis-Seize – 11, rue Athéna.	329
	20-09-278	Pour refuser une dérogation mineure – Régulariser l’implantation d’une galerie – Madame Josée St-Denis Patry, madame Michèle St-Denis, monsieur Luc St-Denis et succession de madame Jacqueline Patry St-Denis – 76, rue Saint-Denis.	330

DATE 2020	RÉSOLUTION NO	CONCERNANT	PAGES
SEPTEMBRE	01		
	20-09-279	Pour accorder une dérogation mineure – Permettre l’implantation d’une entrée charretière – Madame Agathe Saumure et monsieur André Wolfe – Monsieur Guy Charron – 26, chemin du Rubis.	330-331
	---	<b>SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (AM-105)</b> – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Normes relatives aux abris temporaires.	331-335
	20-09-280	Pour adopter le second projet de règlement (AM-105) – Pour amender le règlement d’urbanisme portant le numéro 436-99 « Règlement de zonage » – Normes relatives aux abris temporaires.	335-336
	20-09-281	Pour entériner le mandat octroyé à la firme d’avocats RPGL (SENCRL) – Travaux ne respectant pas le permis délivré et non conformes – 1867, route du Carrefour – Travaux sans permis et usage non conforme – 10, chemin Marie-Villa et 1668, route Principale.	336-337
	20-09-282	Pour modifier la résolution portant le numéro 18-07-288 – Pour mandater la firme d’avocats RPGL (SENCRL) – Travaux sur la rive et le littoral – 525, chemin du Ruisseau et 254, chemin de l’Église – Mandater la firme d’avocats RPGL (SENCRL) – Travaux sur la rive et le littoral – Travaux dans le fossé et l’emprise du chemin du ruisseau – 517 et 525, chemin du Ruisseau.	337-338
		<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	
	20-09-283	Pour autoriser l’acquisition d’un camion incendie usagé de type pompe-échelle de 75 pieds, de marque E-ONE, modèle Hurricane, année 1993 – Ville de Plessisville – Décréter une dépense au montant maximal de 63 000 \$ « taxes en sus » – Autoriser un emprunt au fonds de roulement – Financement de l’acquisition pour un montant totalisant 63 000 \$.	338-339
		<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b>	
	20-09-284	Pour entériner l’embauche de madame Rébecca Laronde à titre d’Adjointe administrative aux services administratifs – Poste permanent à temps plein.	340
	20-09-285	Pour entériner l’embauche de monsieur Edwin Verdugo à titre de Commis à la taxation au service des Finances – Poste temporaire – Un an.	340-341
	20-09-286	Pour retenir les services de madame Samantha Rhainds, à titre de Cadre-conseil à l’environnement au service de l’Environnement et de l’Urbanisme, à compter du 8 septembre 2020.	341-342
	20-09-287	Pour accepter la démission de monsieur Gilles Daoust – Chef de division – Opérations au service de Sécurité incendie.	342
	20-09-288	Pour entériner l’acceptation du mandat au montant forfaitaire de 19 686 \$ « taxes en sus » – NASCO entretien ménager d’immeubles inc. Pour le service d’appareilleur – Contrat numéro 2020-07-02 – Période du 28 août 2020 au 27 août 2021.	342-343
	20-09-289	Pour autoriser la signature du protocole d’entente portant le numéro E-2020-031 à intervenir entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN) – Conditions requises – Nommer madame Julie Deschambeault à titre d’Inspectrice en bâtiment et en environnement au service de l’Environnement et de l’Urbanisme.	343-344
	20-09-290	Pour mettre fin au lien d’emploi – Employé portant le numéro de matricule 13045.	344
		<b><u>GÉNÉRAL</u></b>	
	20-09-291	Pour accepter la levée de la séance.	345